



Réunion du 20 mai 2019

- Président : M. Francis VIDRY

RAPPEL IMPORTANT

Les clubs souhaitant un délégué, lors d'un match de coupe ou de championnat, doivent en faire la demande, obligatoirement par écrit.

Article 51 des Règlements du District : le District se réserve le droit, pour la régularité des rencontres, de désigner un délégué lorsqu'il le jugera utile, etc....

Match à risques, places en jeu, etc..., **après avis de la Commission de Prévention.**

JEUDI 23 MAI

- **Championat Futsal, à 20h**

FC ST ÉTIENNE contre RC FUTSAL FOREZ

Délégué à la charge du FC St Etienne : M. Patrick GADEYNE

DIMANCHE 26 MAI

- **D4 Poule B, à 15h**

SE LA RIVIERE 1 contre ETRAT LA TOUR 3

Délégué à la charge du club d'Etrat La Tour : M. Patrick GADEYNE

- **D4 Poule D, à 15h**

ST JOSEPH ST MARTIN 2 contre ST JEAN BONNEFONDS 1

Délégué à la charge des deux clubs : M. Franck ANGUAL

MERCREDI 30 MAI

- **D4 Poule E, à 15h**

ROANNE PARC 2 contre ST JUST LA PENDUE 1

Délégué à la charge de la Commission de Prévention : M. Aimé THEVENON